



FFvolley

AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES CLUBS

RÉFLEXIONS SUR LES CRÉNEAUX D'INSTALLATIONS SPORTIVES

En cette rentrée sportive, les demandes d'adhésion explosent dans les clubs, si bien que certains ne sont pas en mesure de répondre favorablement à cette demande. L'une des principales raisons est le manque de créneaux d'équipements sportifs, véritable frein à l'accueil de nouveaux licenciés et à l'optimisation de la qualité de cet accueil.

Les dispositifs et propositions d'actions listés ci-dessous peuvent représenter des pistes pour aider les clubs dans leurs démarches visant à augmenter leur capacité d'accueil.

A - OPTIMISER LES CRÉNEAUX D'ENTRAÎNEMENT ACTUELS

Devant une forte hausse de la fréquentation de votre gymnase, vous pouvez réfléchir à l'aménagement de vos créneaux d'entraînements afin d'accueillir plus de pratiquants, par exemple :

- Réduire les créneaux de 2h à 1h45 (ou 1h30).
 - Faire se chevaucher 2 créneaux d'entraînement (par exemple, le groupe 2 commence 30 minutes avant la fin de l'entraînement du groupe 1 => exercices sans ballon sur le côté du terrain ou exercices collectifs communs aux 2 groupes).
 - Utiliser des créneaux moins « habituels » pour des entraînements, tels que le samedi ou le dimanche matin.

Vous pouvez retrouver davantage d'idées pour optimiser vos créneaux d'entraînements, en visionnant la vidéo suivante, réalisée par la ligue ARA : [cliquez ici](#)

B - UTILISER DES INSTALLATIONS SPORTIVES SCOLAIRES

L'utilisation d'équipements sportifs scolaires est recommandée dans les textes suivants :

- **Le code de l'éducation** dans ses articles L 212-15, L 213-2-2 et L 214-6-2 modifié par la loi de refondation de l'école n°2013-595 du 8 juillet 2013 (art 24, 25, 26) prévoit « l'utilisation des locaux scolaires, et a fortiori des équipements sportifs, propriétés des communes, des conseils départementaux et régionaux en dehors du temps scolaire. »

- **La convention quintipartite 2021-2025** (MENJS, MS, UNSS, USEP et FFvolley) précise que « les chefs d'établissements sont engagés à favoriser l'accès aux installations sportives permettant la pratique sportive locale fédérale du volley, dès lors que celles-ci ne sont pas utilisées dans le cadre de l'EPS ou de l'association sportive, en semaine, le week-end ou lors des vacances scolaires. L'objectif partagé est d'optimiser l'utilisation des installations sportives au bénéfice de la pratique sportive pour tous. »

- L'axe 4 du dispositif **Génération 2024**.

Nous vous conseillons donc de citer ces références lors de vos échanges avec vos collectivités territoriales pour l'utilisation d'équipements sportifs scolaires.

Vous pouvez également solliciter la Fédération si vous souhaitez obtenir un courrier appuyant votre démarche, ou un modèle de convention type



FFvolley

AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES CLUBS

RÉFLEXIONS SUR LES CRÉNEAUX D'INSTALLATIONS SPORTIVES

C - RECHERCHER DE NOUVEAUX ESPACES DE PRATIQUE VOLLEY OUTDOOR

La pandémie de la Covid-19 a accéléré l'expérimentation du volley outdoor dans un grand nombre de clubs, ce qui a permis de maintenir l'accès à la pratique dans une période très délicate.

L'utilisation de ces espaces extérieurs, couverts ou non (préaux, terrains de tennis, parcs, stades, ...) doit se poursuivre car elle représente un moyen simple d'accueillir davantage de pratiquants, principalement loisirs et/ou débutants, sur une période très étendue (pratique possible de mars à octobre, suivant la météo).

Nous vous invitons donc à considérer sérieusement cette option en recherchant de nouveaux espaces outdoor, tout en vous assurant que vous avez l'autorisation pour les occuper.

D - MUTUALISER DES INSTALLATIONS AU TRAVERS DE DISPOSITIFS FÉDÉRAUX

« BASSIN DE PRATIQUE »

La création d'un « bassin de pratique » consiste à regrouper des GSA de proximité géographique, qui vont s'engager dans une politique de mise commun de leurs ressources (matériel, créneaux, encadrement, événements...). Ce projet de mutualisation doit tendre à dynamiser le bassin en améliorant la qualité d'accueil des licenciés et en renforçant l'offre de pratique proposée par les GSA.

[Lien vers la page de présentation du dispositif](#)

« CLUB JEUNES »

Le dispositif « Club Jeunes » (CJ) permet d'affilier une Association Sportive Scolaire (AS) à la Fédération Française de Volley, à l'aide d'un partenariat entre cette AS et un GSA de proximité. A travers ce partenariat, le GSA et l'établissement scolaire (collège ou lycée) vont pouvoir mutualiser leurs ressources respectives (installations, matériels, moyens humains, ...).

[Lien vers la page de présentation du dispositif](#)

CONTACTS

Michelle AKILIAN - Elue en charge de la coordination du Pôle Développement
michelle.akilian@ffvb.org

Nicolas SAUERBREY - DTN adjoint en charge des secteurs Formation et Développement
nsauerbrey.dtn@ffvb.org - 06 69 30 05 92

Yvan MAIROT - Responsable Développement
yvanmairot.developpement@ffvb.org - 01 58 42 22 13